



Extrait du Sundep-Solidaire Paris

<http://sundep-paris.org/spip.php?article362>

Chef de travaux

- Sundep-Solidaire Paris
- Rectorat et ministère



Date de mise en ligne : samedi 28 janvier 2012

Description :

La circulaire n° 2011-215 du 1-12-2011 annule et remplace la circulaire n° 2011-056 du 4 avril 2011 qui est abrogée.

Elle introduit la possibilité pour un chef de travaux d'assurer des séquences d'enseignement régulières rémunérées sous forme d'heures supplémentaires annuelles (HSA).

Copyright © Sundep-Solidaire Paris - Tous droits réservés

La circulaire n° 2011-215 du 1-12-2011 annule et remplace la circulaire n° 2011-056 du 4 avril 2011 qui est abrogée.

Elle introduit la possibilité pour un chef de travaux d'assurer des séquences d'enseignement régulières rémunérées sous forme d'heures supplémentaires annuelles (HSA).

Vous trouverez dans cette circulaire :

I - Positionnement de la fonction

II - Référentiel métier du chef de travaux

- Organisation des enseignements technologiques et professionnels
- Coordination et animation des équipes d'enseignants
- Relations avec les partenaires extérieurs
- Compétences requises

III - Recrutement des chefs de travaux et gestion de carrière

- Vivier de recrutement
- Processus de recrutement
- Gestion de carrière

IV. Formation des chefs de travaux

- La formation dans le cadre de l'année probatoire
 1. La formation nationale précédant la prise de poste
 2. La formation académique
- La formation continue

V - Le régime de rémunération complémentaire des chefs de travaux

- Nouvelle bonification indiciaire et régime indemnitaire
- Indemnités pour heures supplémentaire d'enseignement